

### Soutenez Intechmer grâce à la taxe d'apprentissage 2026

Taxe  
d'apprentissage

le cnam  
intechmer

Investissez  
dans l'avenir  
avec nous !  
2026



Implanté à Cherbourg-en-Cotentin, l'**Institut national des sciences et techniques de la mer (Intechmer)** est un établissement du **Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)**. Depuis plus de 40 ans, Intechmer forme des professionnels de terrain, spécialistes du milieu marin. C'est aujourd'hui **le seul institut français post-bac dédié aux sciences et techniques de la mer au niveau Licence**.

#### Nos missions

Former des passionnés de la mer aux métiers de la prospection des fonds marins, de la protection de l'environnement marin ou de la valorisation des ressources marines.

Mener des recherches scientifiques et technologiques sur les enjeux environnementaux liés aux activités humaines.

Diffuser la culture scientifique et technique pour transmettre à tous la passion de la connaissance du milieu marin.

### Quand & comment verser la taxe ?

#### 1ère période de répartition

**26 mai 2026** : début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs

**21 août 2026** : clôture de la 1ère période de répartition

*À partir du 1er septembre 2026 : 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs*

#### 2ème période de répartition

**3 septembre 2026** : début de la 2ème période de répartition

**21 octobre 2026** : clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

*À partir du 5 novembre 2026 : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs*

## Fonds non répartis

A partir du 26 novembre 2026 : versement des fonds non répartis par voie réglementaire

### [Je me connecte à la plateforme Soltéa](#)

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire. **Le code UAI du Cnam Intechmer est le suivant : 0753471R.**

Nouveau : vous pouvez, si vous le souhaitez cibler une ou plusieurs formations en indiquant son intitulé lors de votre versement.

## Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à Intechmer ?

Des formations d'excellence qui répondent à vos besoins

À Intechmer, les formations évoluent en permanence grâce aux conseils de perfectionnement qui réunissent professionnels, enseignants-chercheurs, étudiants et alumni. Cette collaboration étroite permet de concevoir des cursus en phase avec les réalités du secteur et d'anticiper les compétences de demain en océanographie, aquaculture et environnement marin.

Dès la première année, les étudiants sont initiés à l'océanographie et bénéficient de l'intervention de plus de 90 professionnels du secteur. La formation accorde également une place centrale à la pratique, avec plus de 50 % des enseignements consacrés aux travaux en laboratoire, aux sorties sur le terrain et aux embarquements à bord de navires de la Flotte Océanographique Française. Enfin, l'immersion professionnelle est renforcée par des stages longs (8 semaines en 2e année et 20 semaines en 3e année) ainsi que par de nombreuses rencontres avec les acteurs du secteur maritime à travers visites d'entreprises et conférences scientifiques.

Comment la taxe d'apprentissage contribue à l'expertise de nos enseignements ?

La taxe d'apprentissage joue un rôle essentiel dans le développement de nos moyens pédagogiques. Elle permet notamment d'investir dans des équipements professionnels de pointe : capteurs, instruments océanographiques, logiciels spécialisés (SIG, traitement de données, modélisation...) afin de garantir aux étudiants une formation pratique, moderne et directement alignée avec les exigences du monde professionnel.

Ce n'est pas seulement une histoire d'impôts...Rejoignez notre réseau

Intechmer, c'est aussi un réseau — une véritable communauté. Notre établissement s'appuie sur un réseau dynamique de diplômés, présents en France comme à l'international. Leurs parcours inspirants contribuent activement à la valorisation des métiers de la mer et à l'émergence de nouvelles vocations.

Verser votre taxe d'apprentissage au Cnam-Intechmer, c'est bien plus qu'un simple soutien financier : c'est s'inscrire dans un partenariat durable. Vous participez concrètement à l'amélioration de la qualité de nos formations et à l'employabilité de nos étudiants, tout en développant des liens privilégiés avec notre établissement.

## Des exemples d'actions financées par la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage collectée par le Cnam-Intechmer a permis de contribuer à plusieurs actions

### **Acquisition de matériels de haute technologie en océanographie**

Pour former les étudiants avec des équipements professionnels utilisés dans le secteur maritime.

### **Financement de projets pédagogiques immersifs**

Comme le camp terrain scientifique sur l'île de Tatihou, où les étudiants se placent en situation de chargés de mission en environnement marin pendant une semaine.

### **Formation à la sécurité en mer**

Indispensable pour préparer les étudiants à leurs premiers embarquements et apprendre les gestes de sécurité à bord.

### **Modernisation de la bibliothèque**

Grâce à l'achat d'ouvrages spécialisés et de ressources documentaires récentes, permettant aux étudiants d'accéder à une information scientifique actualisée et de qualité.

## **Nos habilitations**

Pour la partie fraction des 13% :

Code UAI : 0753471R

Siret : 197 534 712 00017

### **Nos formations Bac+3 reconnues par l'Etat**

Cadre technique production et valorisation des ressources marines (RNCP 39468)

Cadre technique génie de l'environnement marin (RNCP 39469)

Bachelor océanographe-prospecteur (RNCP 39470)

## **Intechmer en pleine transformation**



En 2027, Intechmer changera de visage. La Communauté d'Agglomération du Cotentin, investit dans ce site, repensé pour mieux former les techniciens en sciences marines

Un nouveau bâtiment de 2 240 m2

Rénovation du site historique

Un chantier durable et innovant

## **Contacts**

### **Félicie Véron**

Chargée des relations clients

[felicie.veron@lecnam.net](mailto:felicie.veron@lecnam.net)

02 33 88 73 33

### **Véronique Rasoanaivo**

[veronique.rasoanaivo@lecnam.net](mailto:veronique.rasoanaivo@lecnam.net)